REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité PROMESSE
Programme d'Appui à la Qualité PAQ pour soutenir le Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'Enseignements Supérieur (PAQ-DGSE)

Université de Sousse

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse

Consultation N° …. Relative à la

DESIGNATION D'UN AUDITEUR EXPERT POUR REALISER D'UNE MISSION D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU BATIMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FSEG) DE SOUSSE

1. **CONTEXTE DE L'ACTION**
2. **OBJECTIFS DE LA MISSION**
3. **PARTICIPATION A LA CONSULTATION**
4. **SORT DE LA CONSULTATION**
5. **RESPECTS DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION**
6. **PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION**
7. **MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT**
8. **CONFLITS D'INTERET**
9. **CONFIDENTIALITE**

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du second Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a engagé un Programme **d'Appui à la Qualité pour soutenir le Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'Enseignements Supérieur (PAQ-DGSE)**.

Dans le cadre de ce projet, intitulé, **DREAM** de la FSEG de Sousse (**D**éveloppement, **RE**devabilité, **AM**élioration), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse, invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour réaliser d'une mission d'audit énergétique du bâtiment de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) de Sousse selon la convention de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie « ANME ».

Les organismes intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site de la FSEG de Sousse : https://fsegso.rnu.tn/ doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur Garfa Kamel, chef du projet DGSE de la FSEG Sousse ;
- Toute information indiquant que le candidat (le soumissionnaire) atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services selon le modèle de CV joint aux termes de références (maximum 6 pages)
- Le candidat (le soumissionnaire) doit être **obligatoirement** un expert auditeur habilité par l'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie (ANME) à réaliser les audits énergétiques dans le secteur tertiaire.

Les soumissionnaires (candidats) intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : garfakam@gmail.com et trouver la version numérique des documents afférents à cet appel sur le site web de la faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse www.fsegso.rnu.tn

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir par voie postale, ou déposées directement au bureau d'ordre de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse., à l'adresse ci-dessous, et ce au plus tard le 27 juillet 2022 à 10h 00mn, heure locale, avec la mention suivante: « **Ne pas ouvrir, RECRUTEMENT AUDITEUR EXPERT POUR REALISER D'UNE MISSION D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU BATIMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FSEG) DE SOUSSE Projet PAQ-DGSE-FSEG-**

Université de Sousse »: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse, Cité Riadh, 4023, Sousse, Tunisie. (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi)

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet de cette consultation consiste en une mission d'audit énergétique selon la convention exigée par l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) du Bâtiment de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse composé de 4 Blocs (Bloc de la direction, Bloc des Amphithéâtres, Bloc central Multi-usage, et Bloc Buvette et clubs étudiants) à travers la réalisation de recherches, d'études et de contrôles visant à évaluer le niveau de performance énergétique de ce bâtiment, à analyser les insuffisances, les causes et à proposer les actions correctives.

La mission de l'expert-auditeur comporte les étapes suivantes:

1. Une visite préliminaire d'évaluation : Cette visite permettra d'évaluer le travail à effectuer et de préparer le planning d'intervention pour la suite de la mission.

2. Un audit énergétique préliminaire : cette étape vise la collecte et l'évaluation des données relatives à la consommation d'énergie dans le Bâtiment du Siège Social de la FSEG de Sousse pendant les trois dernières années, la réalisation des premières mesures jugées nécessaires pour proposer un premier plan d'action d'efficacité énergétique à réaliser par la FSEG de Sousse et préparer le terrain pour l'audit approfondi. A l'issue de cette étape, l'expert établira un rapport d'audit énergétique préliminaire regroupant toutes les données collectées, les investigations réalisées et le plan d'actions proposé.

3. Un audit énergétique approfondi : cette étape consiste à réaliser les opérations de mesures de la consommation énergétique, la collecte des données relatives aux installations, matériel et équipements consommateurs d'énergie, l'évaluation des modalités de contrôle d'utilisation énergétique, d'exploitation des installations, des matériels et des équipements et l'analyse des résultats des mesures avec le recours à une expertise spécifique si nécessaire. A l'issue de cette étape, l'expert établira le rapport d'audit énergétique approfondi qui doit contenir un bilan énergétique détaillé, une analyse détaillée des causes d'insuffisance et du niveau de performances énergétiques de l'entreprise ainsi que le plan d'actions permettant d'optimiser sa consommation d'énergie.

3. PARTICIPATION A LA CONSULTATION

La présente consultation s'adresse aux cabinets d'expertises et / ou aux experts auditeurs tunisiens habilités à réaliser les audits énergétiques dans le secteur tertiaire et ayant achevé, depuis 01 janvier 2018 jusqu'à la date limite de remise des offres, au moins deux (02) projets similaires.

Les projets similaires « mission d'audit énergétique » réalisés par des cabinets et/ou des experts auditeurs tunisiens spécialisés dans le domaine de l'Audit énergétique dans le secteur tertiaire doivent êtres des missions d'audit approfondi et doivent comprendre au moins les équipements suivants :

- Electricité
- Thermique.

Ne peuvent participer à la présente consultation que les cabinets et / ou les experts auditeurs tunisiens spécialisés dans le domaine de l'Audit énergétique dans le secteur tertiaire sous forme de groupements solidaire et / ou sous forme de sous-traitance déclarée au niveau de l'offre.

Ces cabinets et/ou ces experts doivent présenter les garanties et les références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations, et doivent être eux-mêmes ou leurs sous-traitants proposés agréés par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie pour les spécialités détaillées ci-dessous:

- Electricité, catégorie C et plus
- Thermique, catégorie B et plus,

En cas de participation sous forme de groupement, il doit être solidaire et le soumissionnaire doit identifier dans son offre le Chef de file.

Les soumissionnaires désirant participés dans le cadre d'un groupement ou de sous-traitance doivent présenter un acte de groupement solidaire ou une liste des sous-traitants précisant la liste détaillée des prestations à la charge de chaque membre dudit groupement ou de la sous-traitance.

Un Soumissionnaire dont l'offre ne serait pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la préférence donnée par la FSEG de Sousse aux propositions d'un concurrent, ni prétendre à être indemnisé de ce fait.

La FSEG de Sousse se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour quelque motif que ce soit sans en donner les motifs de sa décision. Aucun Soumissionnaire ne peut prétendre à être indemnisé de ce fait.

4. SORT DE LA CONSULTATION

La FSEG de Sousse peut ne pas donner suite au présent marché sans en donner les motifs de sa décision. Un soumissionnaire même provisoirement retenu ne peut contester la décision de la FSEG de Sousse de renoncer à la consultation, ni prétendre à être indemnisé de ce fait.

5. RESPECTS DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation ou qui contient des réserves sera rejetée si toutes les réserves et imprécisions ne seraient pas levées.

- Les Soumissionnaires ne doivent apporter aucune modification aux documents proposés.

- L'offre doit parvenir par voie postale en recommandée ou par Rapide poste, ou bien y être remise directement au Bureau d'Ordre de la FSEG de Sousse, à la date indiquée à la lettre de la consultation. Toute offre parvenue à une date ultérieure sera rejetée.
- Après envoi ou remise de son offre, un Soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque raison que ce soit. Cette condition est valable, à la fois, avant et après l'expiration du délai de réception des offres.

6. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

- L'offre technique,
- Les documents administratifs.

6.1 Contenu de l'offre technique

L'offre technique doit contenir les documents suivants, placés dans l'ordre ci-après indiqué :

N° ORDRE	DESIGNATION	Authentification
1.1	Copie des agréments des experts délivrés par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie pour les spécialités suivantes : Electricité, catégorie C et plus Thermique, catégorie B et plus,	Copie certifiée conforme à l'original

1.2	Liste des références du cabinet du soumissionnaire depuis l'année 2018 jusqu'à la date limite de remise des offres	Joindre les copies des contrats de marché, des factures, des attestations de références, etc. avec date, signature et cachet du soumissionnaire.
1.3	Liste des références de l'équipe intervenante (les experts énergétiques) depuis l'année 2018 jusqu'à la date limite de remise des offres	Joindre les copies des contrats de marché, des factures, des attestations de références, etc. avec date, signature et cachet du soumissionnaire.
1.4	Liste du matériel mis à la disposition de chaque équipe distincte qui sera affectée par le soumissionnaire pour l'exécution du lot soumissionné.	Joindre les justificatifs nécessaires avec date, signature et cachet du soumissionnaire à savoir un engagement de possession des matériels demandés signé et cacheté par le soumissionnaire.
1.5	Liste nominative de l'équipe intervenante composée par des experts énergétiques de spécialités : Electricité, catégorie C et plus Thermique, catégorie B et plus, qui seront affectés par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux.	Joindre les CVs détaillés, copies des diplômes, copies des contrats de travail et historiques CNSS, attestations de travail des ingénieurs pour justifier leur ancienneté dans le domaine.

6.2 Liste des documents administratifs

N° ORDRE	DESIGNATION	Authentification
2.1	Une fiche de contact.	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
2.2	Extrait du registre national des entreprises	Original du document
2.3	Un certificat attestant que le Soumissionnaire est en règle avec la Direction des Impôts.	Original, ou copie certifiée conforme à l'original.
2.4	Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S.	Date, signature et cachet des services de la CNSS.

2.5	Une déclaration sur l'honneur de : - non faillite, - non influence - exactitude des renseignements fournis. - ne pas être agent public, - confidentialité	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
2.6	Liste des sous-traitants dans le cas où le soumissionnaire propose cette solution	Paraphe sur chaque page date, signature, cachet du Soumissionnaire et les sous-traitants à la dernière page.
2.7	Les Conditions de consultation	Paraphe sur chaque page date, signature, cachet du Soumissionnaire à la dernière page.

7. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de sélection		**Notation**
Expérience générale de l'auditeur (Cabinet)		**05**
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	Les références en missions similaires	**05**
	Les références en missions similaires dans des établissements d'enseignement supérieur	**10**
Qualifications et compétence du ou des experts	Qualification de l'expert énergétique Electricité (catégorie C et plus)	**25**
	Qualification de l'expert énergétique Thermique (catégorie B et plus)	**25**

Adéquation du matériel	Matériels de mesure et de comptage	**15**
Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	Plan de travail	**15**
Note obtenue		**…… / 100**

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la CS. Le soumissionnaire classé premier sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

8. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

9. Confidentialité

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.